



Prestation de compensation du handicap : suivi de la montée en charge et du contenu

Analyse des résultats du questionnaire mensuel

- Etat des lieux à fin 2008 -

Les résultats présentés ici sont issus des réponses au questionnaire envoyé chaque mois par la CNSA aux maisons départementales des personnes handicapées dès janvier 2006, date de leur création et de l'entrée en vigueur de la prestation de compensation du handicap.

D'abord encadré par la convention provisoire signée entre chaque département et la CNSA pour l'année 2006, le questionnaire, s'inscrit, depuis 2007, dans la convention d'appui à la qualité de service de la MDPH.

Ce questionnaire permet essentiellement de suivre la montée en charge de la prestation de compensation et de sa composition, ainsi, qu'en phase transitoire de construction des systèmes d'information des MDPH, de disposer d'un suivi minimum de l'activité des MDPH.

En 2007, le questionnaire a évolué pour adapter les items au contexte des MDPH. Alors qu'il s'agissait en 2006 de quelques données d'organisation et de fonctionnement des MDPH, il s'attache maintenant à l'activité.générale. En 2008, le questionnaire tient compte de l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril, de la prestation de compensation pour les enfants.

↳ En 2006, en moyenne, les résultats portent sur les réponses de 78 MDPH. Selon les mois, 71 et 84 maisons départementales remplissent le questionnaire.

↳ En 2007, elles sont 88 en moyenne à répondre chaque mois au questionnaire, sauf en décembre, où 77 réponses seulement ont été recensées.. Près des $\frac{3}{4}$ des départements ont répondu systématiquement chaque mois.

↳ En 2008, 95 MDPH ont participé à l'enquête CNSA. En moyenne, sur l'année, 88 MDPH répondent au questionnaire chaque mois avec une baisse du nombre de réponses observée au fur et à mesure des trimestres : 94 MDPH en moyenne ont répondu au questionnaire au cours premier trimestre, 92 au deuxième trimestre, 86 au troisième et 82 au cours du dernier trimestre 2008.

Le basculement actuel des MDPH vers des systèmes informatiques nouveaux est une période tendue qui ne permet pas toujours de traiter les éléments demandés dans les questionnaires et qui explique la baisse sensible des réponses au cours de l'année.

L'Isère, la Mayenne, le Morbihan, le Nord, la Haute-Saône n'ont jamais répondu au questionnaire 2008.

↳ Les MDPH répondent au questionnaire complètement ou partiellement, quand elles n'ont pas connaissance de certains items.

Les demandes¹ de prestation de compensation :
(79 réponses pour cette analyse)

Méthode : En 2006 et 2007, l'extrapolation a été réalisée sur la base des données de population, en faisant l'hypothèse que plus la taille du département en nombre d'habitants est importante, plus le nombre de demandes déposées est susceptible de l'être aussi. Empiriquement cette relation n'est pas vérifiée. En 2008, la CNSA dispose d'un recul de deux ans de données relatives à la PCH. Si, comme il a été observé en 2007, la montée en charge des demandes avait effectivement atteint un niveau stable, il devenait possible d'améliorer l'estimation « France entière » en tenant compte des nombres de demandes moyens mensuels déposées durant cette année là. A fin 2008, il s'avère que la montée en charge n'est pas stabilisée. Ainsi, l'estimation réalisée s'appuie uniquement sur les données de population.

Demandes déposées		
2 0 0 6 - 2 0 0 8	Total des demandes PCH 2006 * (80 répondants en moyenne)	70 622
	Total des demandes PCH 2007 * (80 répondants en moyenne)	83 917
	Total des demandes PCH 2008 * (77 répondants en moyenne)	100 341
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* (hors mois de démarrage) - année 2006	6 479
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2007	6 993
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - année 2008	8 362
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 1er semestre 2008	8 211
	Nombre moyen mensuel de demandes de PCH* - 2ème semestre 2008	8 513
	Taux de croissance 2007/2006 du nombre de demandes déposées	7.9%
	Taux de croissance 2008/2007 du nombre de demandes déposées	19.6%

*extrapolées à la population française

255 000 demandes de prestation de compensation ont été déposées dans les MDPH depuis le 1^{er} janvier 2006

En 2006, 70 600 prestations de compensation ont été demandées ; en 2007, 84 000, soit une progression de près de 8% (hors les trois premiers mois de démarrage). Pour 2008, le nombre de demandes de PCH déposées est évalué à 100 300.

Il s'agit d'un constat sur l'activité et non sur les bénéficiaires. Sans qu'on puisse le chiffrer, via le questionnaire, on peut indiquer que certaines de ces demandes sont, sans doute, **déjà des renouvellements** pour certains bénéficiaires de la PCH. Pour apprécier le nombre des bénéficiaires de la PCH à fin 2008, il faudrait, en effet, connaître ces doubles comptes éventuels ainsi que les dossiers clos.

La montée en charge des demandes de prestation de compensation se poursuit

Contrairement à ce qui avait été observé au cours des deux précédentes analyses, la montée en charge des demandes de prestation de compensation ne se stabilise pas en 2008 ; ainsi :

- Le nombre de demandes déposées en 2008 est nettement plus important qu'en 2007 : alors qu'en 2007, près de 7000 demandes sont déposées en moyenne chaque mois, en 2008, ce sont près de 8 400 demandes qui ont été formulées auprès des MDPH chaque mois en moyenne, ce qui représente une augmentation de près de 20% d'une année sur l'autre.
- Le nombre de demandes déposées au cours de l'année 2008 ne cesse d'augmenter : au cours du premier semestre 2008, en moyenne, 8 200 demandes ont été déposées chaque mois. Au cours du second semestre, le nombre moyen mensuel de demandes PCH est de 8 500, soit une augmentation de 4% entre les six premiers mois de l'année et les six derniers.

¹ Une demande de PCH est comptée une fois quel que soit le nombre d'éléments qui la composent.

- Par comparaison, le nombre moyen de demandes déposées au cours du premier semestre 2007 correspondait à 7300 et au cours du second semestre à 6 700, soit une baisse des demandes déposées entre le 1^{er} et le 2nd semestre.

2 0 0 7	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2007	5.0%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2007	1.3%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	96.6%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3.4%
2 0 0 8	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2008	5.76%
	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2008	1.13%
	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	95.05%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	4.95%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2008	3.57%
	Part des PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2008	7.97%

L'entrée en vigueur de la PCH enfants au 1er avril 2008 se fait sentir dès le mois de mai 2008

Depuis le 1^{er} avril 2008, alternative aux compléments d'AEEH, les enfants peuvent bénéficier au titre de la prestation de compensation, en sus des aménagements de logement, de véhicule et des surcoûts liés aux frais de transport, de financements d'aides humaines, d'aides techniques, de charges spécifiques et exceptionnelles, de charges animalières. Cette ouverture a impliqué de nouvelles demandes de prestation de compensation, qui se retrouvent logiquement dans l'activité 2008 des MDPH.

Le nombre de demandes déposées pour les enfants est passé de 3.4% en moyenne en 2007 des demandes PCH à 5.0% en 2008 décomposé respectivement en 3.6% et 8% au cours des 1^{er} et second semestres 2008.

L'entrée en vigueur de la PCH enfant a provoqué une augmentation sensible des demandes PCH pour les enfants dès le mois suivant, comme l'atteste le graphique 2 ci-dessous. Trois « pics » d'activité apparaissent nettement : en mai, en septembre et en novembre.

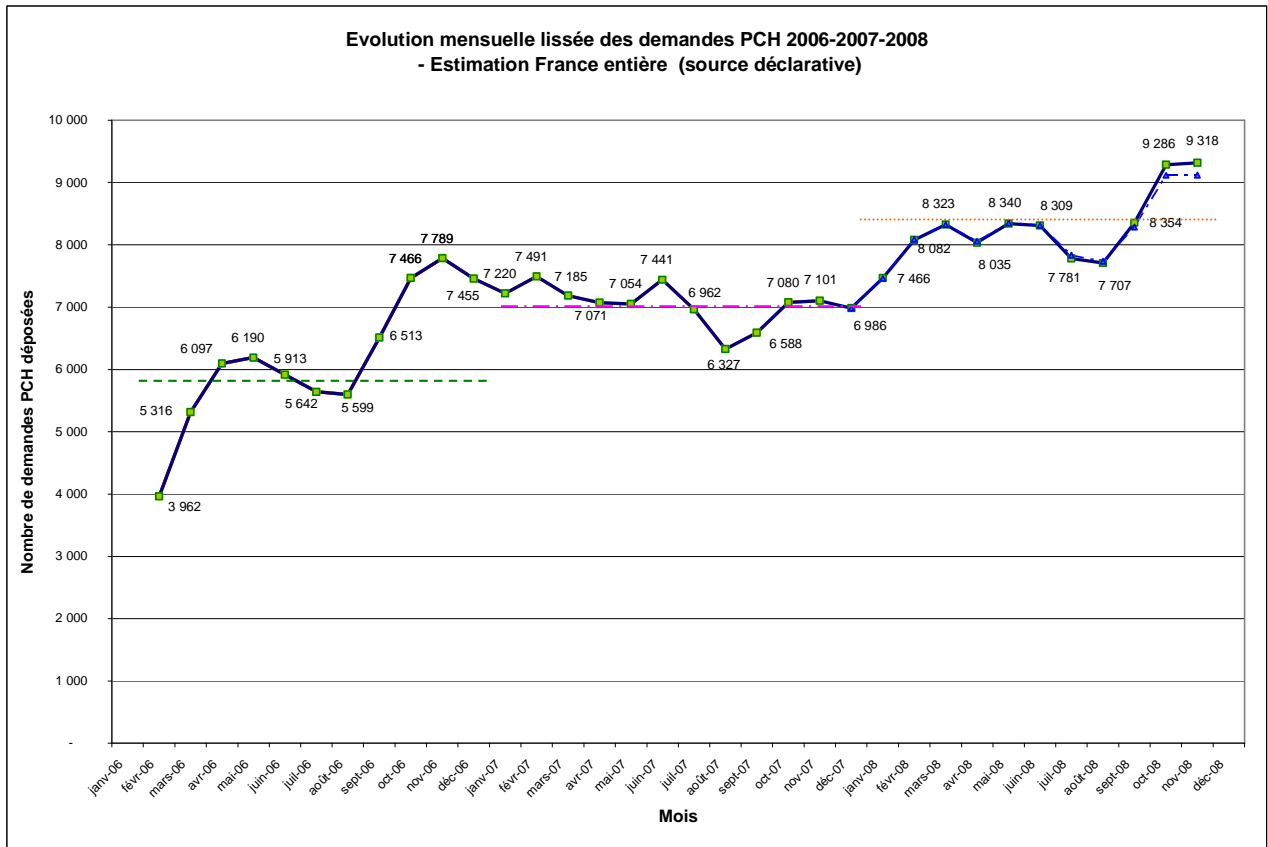
La conséquence de cette hausse est une augmentation de la part des demandes de PCH-enfants dans le total des demandes de PCH. Ainsi, alors que les demandes de prestation de compensation concernaient pour plus de 96% des situations d'adultes en 2007, ces demandes sont ramenées à 95% du total des demandes PCH en 2008.

La prestation de compensation : une prestation qui se positionne dans le paysage de l'activité des MDPH :

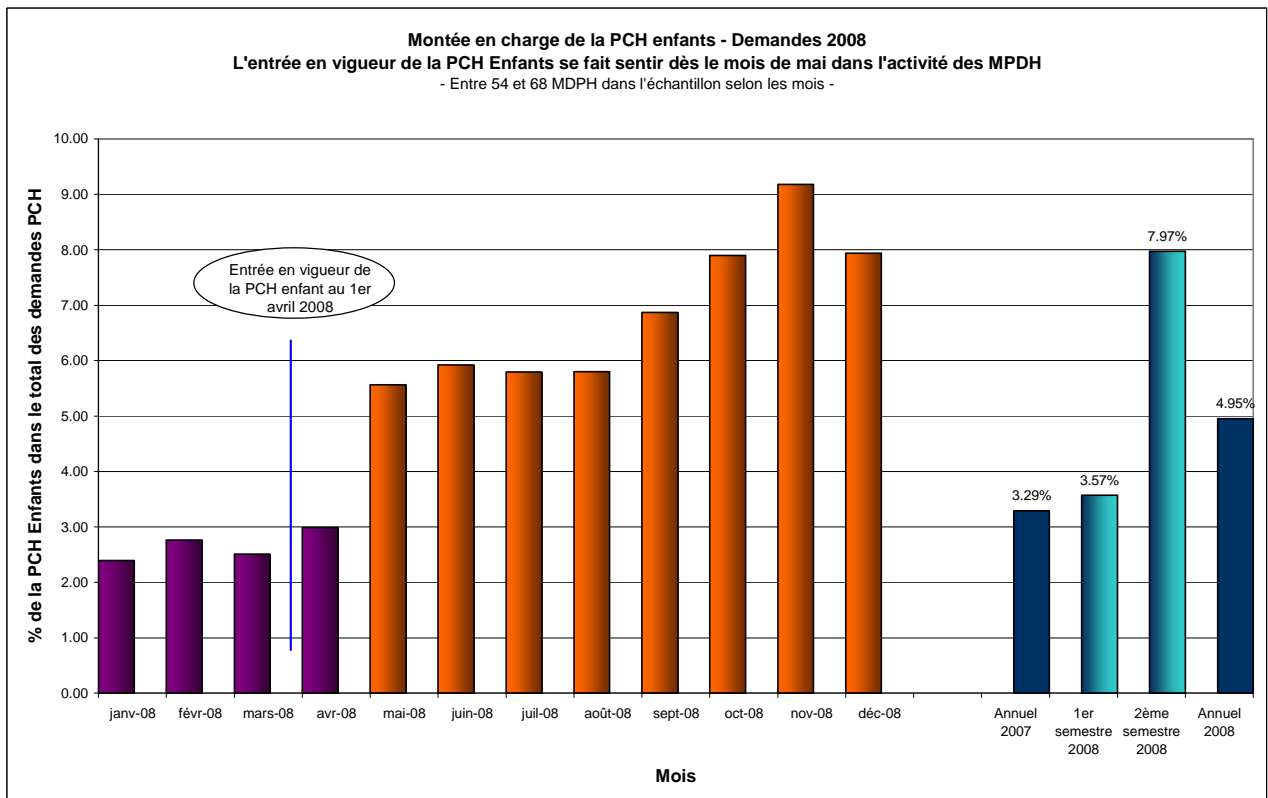
Les demandes de PCH représentent 5.8% de l'ensemble des demandes de prestations et orientations enregistrées dans les MDPH. Elles comptaient pour 5% du total en 2007.

Les demandes de renouvellement d'ACTP comptent encore pour 1.1% des demandes en 2008 ; respectivement 1.2% et 1.1% aux premier et second semestres. Relative baisse, puisqu'en 2007, celles-ci représentaient 1.3% des demandes totales formulées auprès de la MDPH.

Graphique 1 : L'évolution 2006-2008 des demandes de PCH



Graphique 2 : La montée en charge de la PCH-enfants



Les décisions PCH² extrapolées à la population française :
(80 répondants pour l'analyse 2008)

Décisions examinées en CDA-PH		
	Total des décisions PCH 2006 (72 répondants) *	23 514
	Total des décisions PCH 2007 (83 répondants) *	76 608
2	Total des décisions PCH* - 2008 (80 répondants) *	112 247
0	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er trimestre 2007	5 300
0	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème trimestre 2007	6 043
6	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 3ème trimestre 2007	6 398
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 4ème trimestre 2007	7 795
-	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2007	6 384
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er trimestre 2008	8 353
2	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème trimestre 2008	9 802
0	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 3ème trimestre 2008	9 444
0	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 4ème trimestre 2008	9 817
8	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er semestre 2008	9 077
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème semestre 2008	9 630
	Nombre moyen de décisions PCH* prises - Année 2008	9 354

* extrapolées à la population française

212 400 décisions de PCH ont été prises en trois ans

76 600 décisions de PCH (accords et refus confondus) ont été prises en 2007. Il s'agit d'une nette augmentation par rapport au nombre de décisions prises en 2006. La montée en charge de ces décisions s'est poursuivie au long de l'année 2007, et, bien qu'inférieure à celle observée en 2006, année de démarrage, elle reste soutenue (+ 4% chaque mois).

En 2008, le nombre de décisions de PCH prises a augmenté de près de 50% par rapport à 2007 : 112 200 décisions PCH ont été prises.

La montée en charge des décisions de PCH se poursuit, bien qu'une baisse des décisions soit observée au dernier trimestre 2008

Le nombre moyen mensuel de décisions de PCH prises continue d'augmenter : en moyenne 9 100 décisions ont été prises chaque mois au cours du premier semestre 2008 et 9 600 décisions l'ont été au 2^{ème} semestre 2008. Au total, en 2008, près de 9 400 décisions ont été rendues chaque mois, ce qui représente une augmentation de 47% par rapport à l'année précédente.

Le dernier trimestre 2008 accuse une baisse continue des décisions prises, respectivement, -12% -2% -6%. Si la baisse sur le mois de décembre est due à un mouvement saisonnier, celle des mois d'octobre et novembre est inédite. Le graphique 3 ci dessous illustre cette tendance.

L'entrée en vigueur de la PCH-enfant se fait sentir dès le deuxième semestre 2008 en termes de décisions

Au premier semestre 2008, très peu de décisions de PCH concernent les enfants alors que, depuis avril 2008, ils peuvent bénéficier de tous les éléments de la PCH. C'est même une diminution des décisions en leur faveur qui est d'ailleurs observée : en 2007, les PCH d'aménagement du logement et du véhicule pour les enfants représentaient 3% du total des décisions de PCH ; au premier semestre 2008, ces décisions ne comptent que pour 2%.

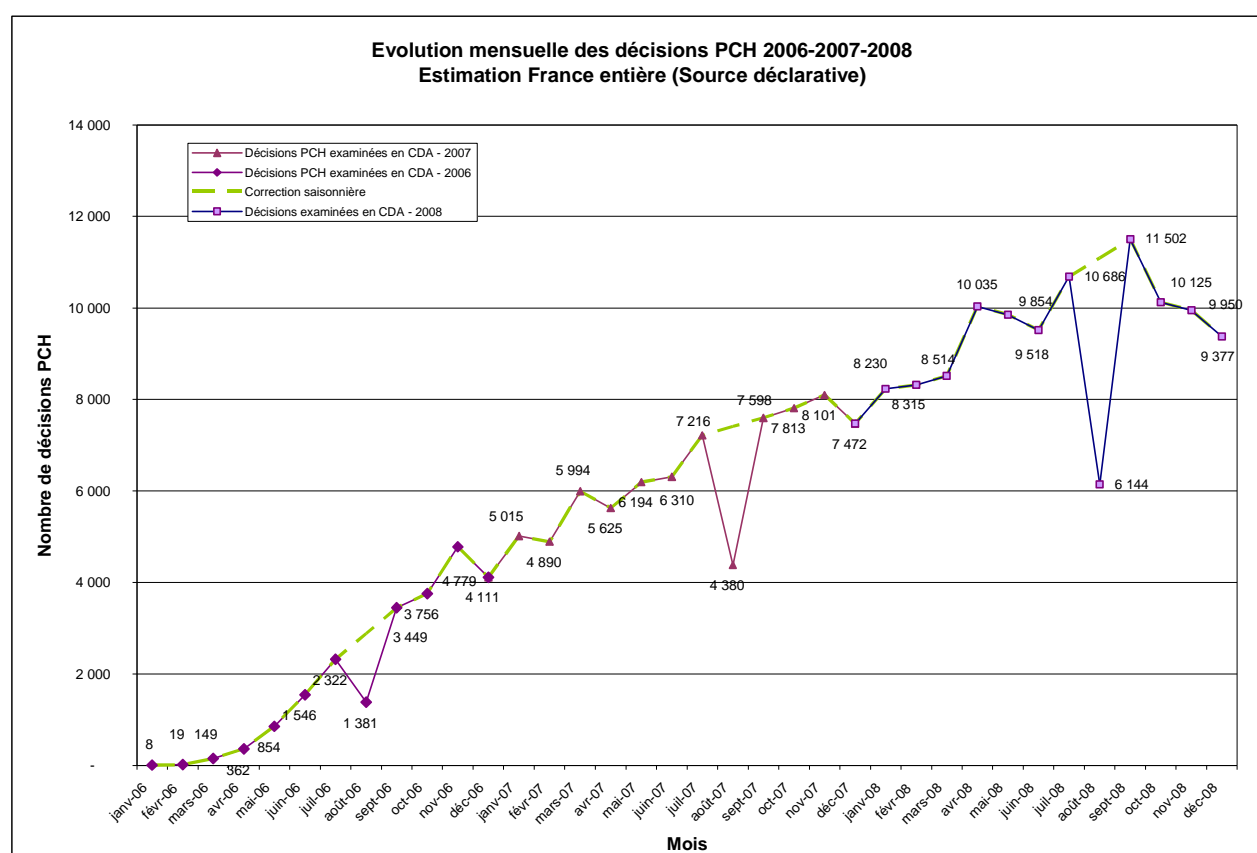
En revanche, au second semestre 2008, l'impact de l'ouverture aux enfants est très net. La part des décisions de PCH-enfants passe de 1.9% à 3.5% entre le premier et le second semestre 2008.

² Chaque décision de PCH est comptée une fois, quel que soit le nombre d'éléments qu'elle contienne.

En 2008, la part des décisions de PCH prises représente 3.2% de l'ensemble des décisions des CDAPH, alors qu'en 2007, elle représentait 3.7%, sans qu'il soit possible à ce stade de vérifier si ce recul est imputable à l'augmentation des autres prestations ou à la diminution constatée de la PCH au cours du dernier trimestre 2008

Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2007	3.7%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	97.0%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3.0%
Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2008	3.2%
Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2008	97.1%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2008	2.9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 1er semestre 2008	1.9%
Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - 2ème semestre 2008	3.5%

Graphique 3 : L'évolution 2006-2008 des décisions de PCH



Les PCH accordées en 2008 extrapolées à la population française
(85 répondants pour l'analyse 2008)

		Prestations de compensation accordées	
2 0 0 7	2 / 0 8	Nombre de PCH accordées en 2007 *	52 997
		Nombre de PCH accordées * - année 2008	71 008
		Nombre moyen de PCH accordées chaque mois * - année 2007	5 464
		Nombre moyen de PCH accordées chaque mois * - année 2008	5 917
		Nombre moyen de PCH* accordées - 1er trimestre 2007	3 415
		Nombre moyen de PCH* accordées - 2ème trimestre 2007	4 135
		Nombre moyen de PCH* accordées - 3ème trimestre 2007	4 652
		Nombre moyen de PCH* accordées - 4ème trimestre 2007	5 464
		Nombre moyen de PCH* accordées - 1er trimestre 2008	5 690
		Nombre moyen de PCH* accordées - 2ème trimestre 2008	6 248
		Nombre moyen de PCH* accordées - 3ème trimestre 2008	5 917
		Nombre moyen de PCH* accordées - 4ème trimestre 2008	5 814

* extrapolées à la population française

2 0 0 7 / 2 0 0 8		Taux moyen d'accords PCH en 2007	66.4%
		Réparties en PCH accordées adultes	97.8%
		...et PCH accordées enfants	2.2%
		Taux moyen d'accords - PCH adultes	67.1%
		Taux moyen d'accords - PCH enfants	84.3%
		Taux moyen d'accords PCH en 2008	67.7%
		Réparties en PCH accordées adultes	97.2%
		...et PCH accordées enfants	2.8%
		Taux moyen d'accords : PCH adultes	67.7%
		Taux moyen d'accords : PCH enfants	76.9%

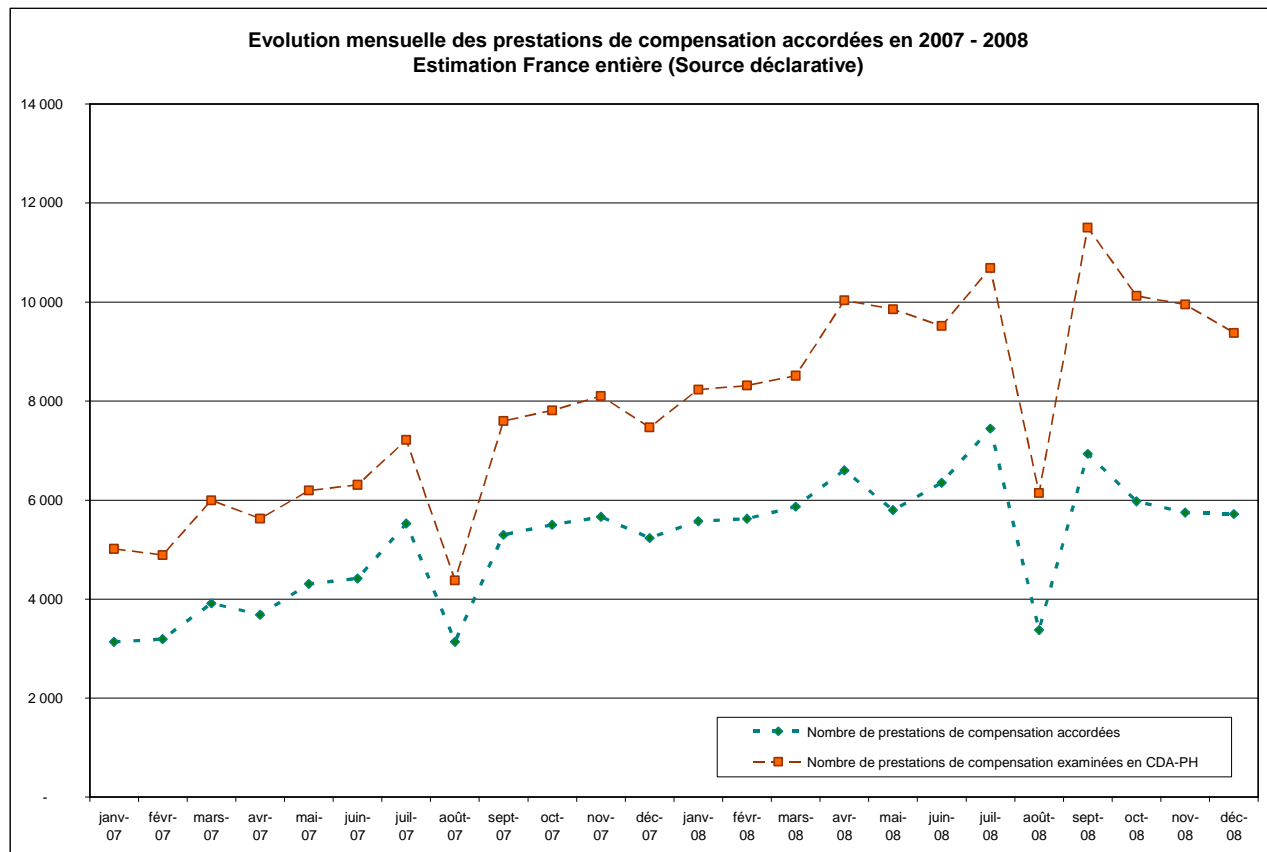
En 2008, **67.7%** des demandes de PCH sont accordées :

Les PCH accordées concernent pour l'essentiel les adultes (97.2%) et peu les enfants. Toutefois, il existe une vraie différence entre les publics : les adultes voient leur prestation refusée dans un tiers des cas, tandis que les enfants ont leur prestation accordée dans ¾ des cas.

Le nombre moyen de PCH accordées suit la tendance à la hausse du nombre de décisions. En moyenne, 7 200 PCH sont accordées par mois en 2008.

En 2008, 86 000 PCH ont été accordées, ce qui représente près des 2/3 (62%) du total des accords depuis 2007.

Graphique 4 : L'évolution mensuelle des accords de PCH



Le contenu de la prestation de compensation en 2008

Les questionnaires mensuels permettent d'isoler les différents éléments de la prestation de compensation qui ont été attribués, en nombre et en montants.

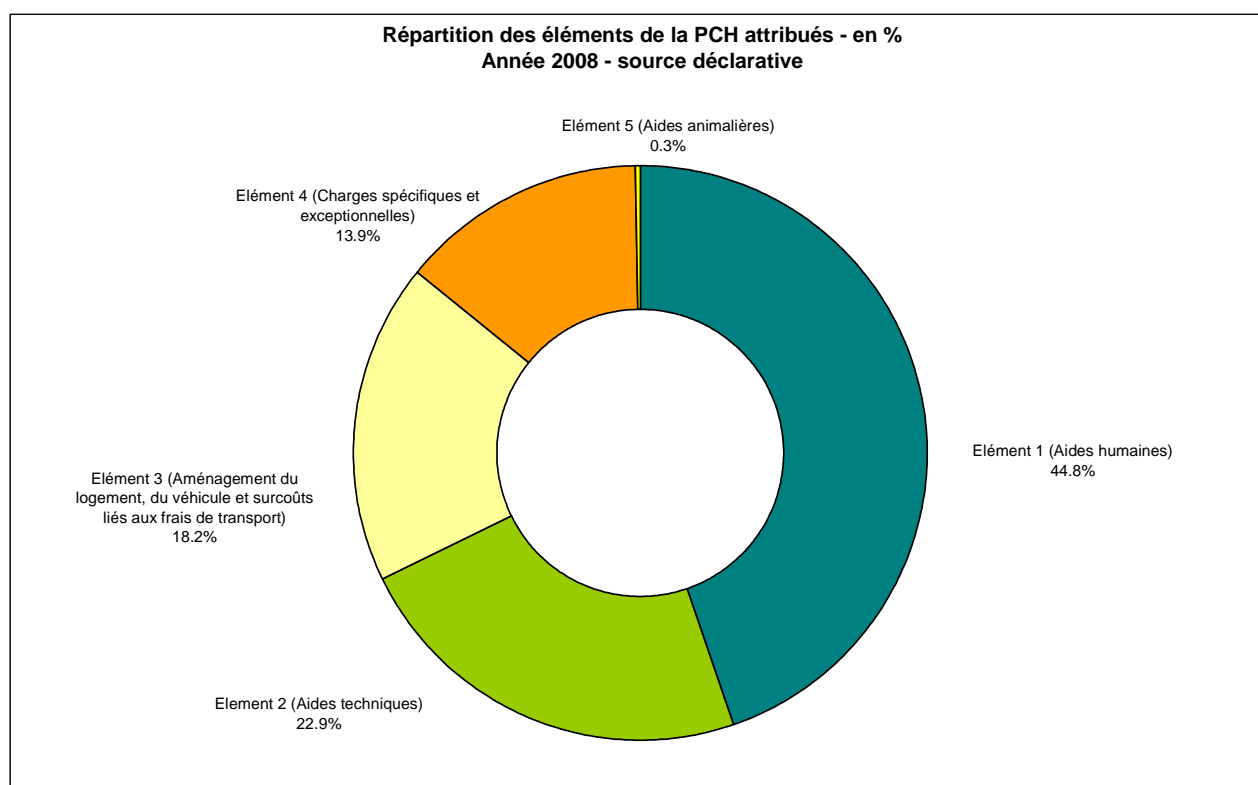
Les attributions au sein de la PCH :

En 2007, les aides humaines ont compté pour la moitié des éléments attribués (48.2%), et les aides techniques pour un cinquième (20.8%). L'élément n°3 (aménagement du logement, du véhicule et surcoûts de frais de transport) a représenté 22.2% des attributions et l'élément n°4 (charges spécifiques et exceptionnelles) près de 13.1% du total des attributions accordées par la CDAPH. Les aides animalières constituent une très petite portion du total (0.2%).

En 2008, cette répartition évolue légèrement :

- la part des aides humaines a diminué de près de 4 points (44.8%),
- celle des aides techniques a augmenté de 2 points
- celle de l'élément n°3 a diminué de 4 points par rapport à 2007.

Graphique 5 : La prépondérance de l'attribution d'aides humaines au sein de la PCH



La répartition des éléments au sein de la PCH au cours du temps

Répartition des éléments accordés	Elément 1 (Aides humaines)	Element 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animalières)
Total 2008	44.8%	22.9%	8.9%	4.1%	5.2%	18.2%	13.9%	0.3%
Semestre 1	45.8%	22.7%	9.2%	4.3%	4.8%	18.4%	12.9%	0.3%
Semestre 2	43.7%	23.2%	8.6%	3.8%	5.6%	18.0%	14.9%	0.2%

Les montants décidés par la CDAPH pour chaque élément de la prestation

Il s'agit, pour les aides humaines et les aides spécifiques, du montant mensuel accordé, indépendamment du nombre de mois pour lequel l'élément est accordé. Pour les autres aides (aides techniques, aménagement de logement et du véhicule, charges exceptionnelles), il s'agit du montant total accordé, puisqu'il est versé en une seule fois.

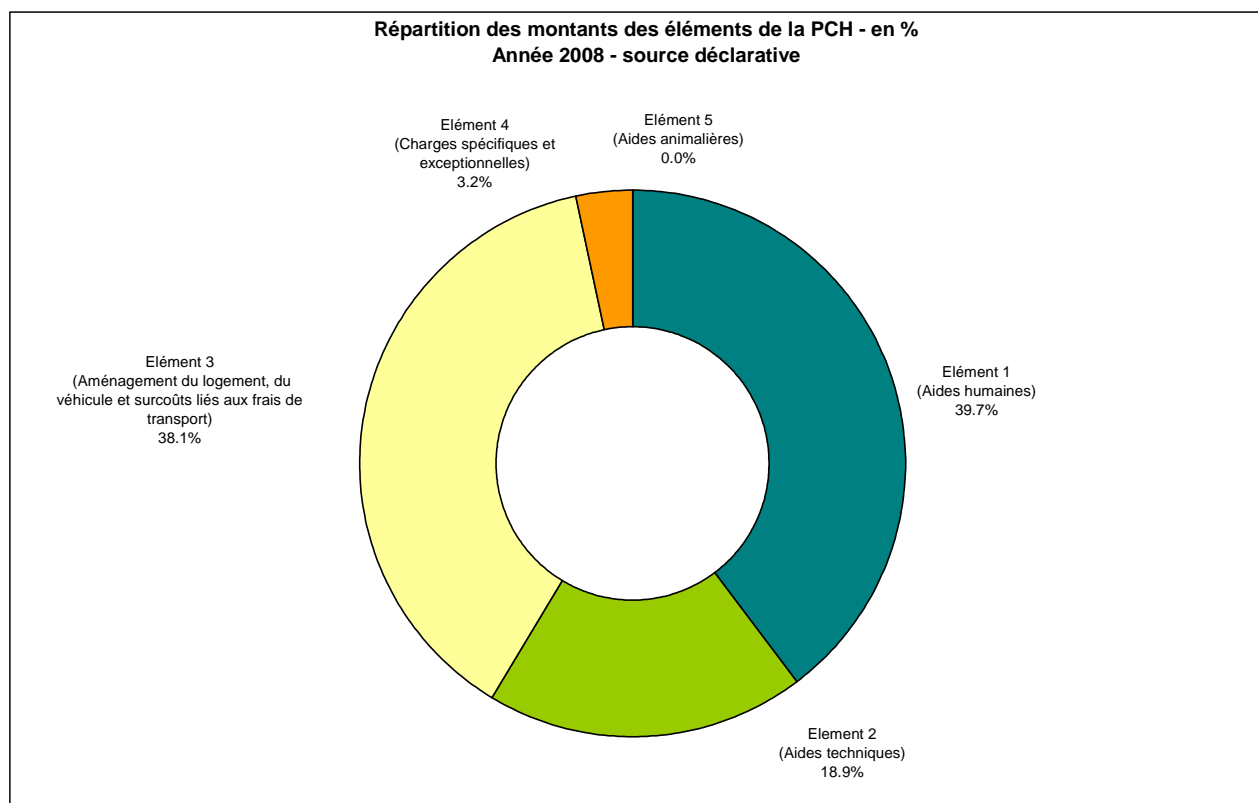
Les montants présentés ci-dessous ne représentent donc pas le coût total des décisions prises par la CDAPH.

La répartition des montants des éléments au sein de la PCH :

La répartition des éléments diffère de celle observée en nombre d'attributions, les coûts étant très différents d'un élément à l'autre. Elle est notamment, modifiée du fait des coûts importants que nécessite un aménagement du logement, celui-ci représentant d'ailleurs une part importante des accords de l'élément n°3 (près de 50% des attributions en 2008). Ainsi, cet élément n°3, qui représente seulement 18% des attributions en 2008, compte pour 38% des montants attribués.

L'élément relatif aux aides humaines atteint 40% du total des montants attribués, les aides techniques représentent 19% et leur élément 4, 3%.

Graphique 6 : L'incidence des montants importants de l'aménagement de logement (élément 3)



La répartition des montants attribués au cours du temps

Répartition des montants attribués	Élément 1 (Aides humaines)	Element 2 (Aides techniques)	Élément 3 Aménagement du logement	Élément 3 Aménagement du véhicule	Elément3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Élément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Élément 5 (Aides animalières)
Total 2008	39.7%	18.9%	27.2%	9.6%	1.3%	38.1%	3.2%	0.0%
Semestre 1	39.5%	18.6%	28.2%	9.8%	1.2%	39.2%	2.6%	0.0%
Semestre 2	39.9%	19.2%	26.1%	9.4%	1.5%	37.0%	3.7%	0.0%

L'évolution des montants des éléments

En moyenne, sur 2008, les montants attribués mensuellement pour les aides humaines sont de **860€**. Ceux attribués au titre des aides techniques équivalent à près de 880€, cela en un seul versement. Le montant, lui aussi attribué en un seul versement, d'un aménagement de logement est de 3400€, et pour l'aménagement d'un véhicule, de 2600€.

Par rapport aux montants observés en 2007, les montants attribués en 2008 sont stables pour les aménagements de logement et de véhicule, le montant moyen attribué au titre des aides techniques a diminué, tandis que **celui des aides humaines a fortement augmenté**.

**Montants moyens par élément de la prestation de compensation -
Bilan 2008 - source déclarative**

